



3 A Immobilier Sarl
Siège social : 2 cours Charles GALLAND 13580 La Fare les Oliviers
Tél : 04.90.45.05.42 - E-mail : lafarelesoliviers@laforet.com

Etablissement secondaire : 84 av. Jean Moulin 13880 Velaux
Tél. 04.42.34.66.26 - E-mail : velaux@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01/04/2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

| Prix de vente | Honoraires HT | Honoraires TTC |
|-----------------------|---------------|----------------|
| De 00.000 à 100.000€ | 8.333,33€ | 10.000,00€ |
| De 100.001 à 250.000€ | | 8% |
| De 250.001 à 350.000€ | | 7% |
| A partir de 350.001€ | | 6% |

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien. Ces taux ne sont pas cumulatifs.

***Cas particulier** → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 01/04/2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Zone non tendue :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur

Zone tendue :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur

Entremise – négociation : 150€ TTC à la charge du bailleur.

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels / commerciaux et habitation hors résidence principale:

10% TTC du loyer annuel à la charge du locataire

10% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur

Prestations particulières – Barème à compter du 01/04/2017

Honoraires d'état des lieux (Baux régis par la loi du 6 juillet 1989) :

200€ TTC à la charge du bailleur (Hors cas prévus à l'article 3 de la loi précitée)

Rédaction d'acte lié à entremise :

375€ TTC à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 01/04/2017

Honoraires de gestion:

6,02% TTC de toutes les sommes encaissées, à la charge du bailleur.

N° TVA intra-communautaire : FR71495063414 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier – Carte professionnelle n°A07-4544 délivrée par la préfecture de Marseille 20 bd Paul Peytral cedex 13282 – Activité(s) : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction (*) : CGAIM 89 rue de la Boétie, 75008 Paris - Garantie financière Gestion (*)
CGAIM 89 rue de la Boétie, 75008 Paris
NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.